

Emmanuel Barbé défend la limitation à 80 km/h

C'EST LA MESURE la plus impopulaire parmi celles qui ont été prises lors du dernier comité interministériel sur la sécurité routière. A compter du 1^{er} juillet prochain, il faudra en effet lever le pied sur les routes à double sens sans séparateur central puisque la vitesse sera désormais limitée à 80 km/h, au lieu de 90 actuellement.

Hier à Saint-Lô, Emmanuel Barbé est venu défendre cette disposition auprès d'une quarantaine d'élus, fonctionnaires et représentants d'associations, réunis à la préfecture. Le délégué à la sécurité routière fait actuellement un tour des départements ruraux pour expliquer le bien-fondé de cette décision. La Manche étant son 42^e déplacement.



→ Après sa réunion en préfecture, le délégué interministériel Emmanuel Barbé s'est entretenu avec des intervenants départementaux de la sécurité routière.

« 300 à 400 vies sauvées par an »

« Sur les 18 mesures adoptées, c'est la numéro 5 qui fait le plus parler d'elle. Elle concerne l'abaissement de la vitesse sur les routes départementales. Je viens expliquer une décision qui a été prise au plus haut sommet de l'État. À travers cette mesure, le gouvernement espère sauver entre 300 et 400 vies par an. Car 55 % des accidents mortels ont lieu sur les routes du réseau secondaire où la circulation est à double sens sans séparateur central.

temps. On s'en rend bien compte quand on roule avec un GPS, un jour en forçant l'allure et un autre non. C'est un peu injuste de nous faire un procès anti-ruralité, car c'est sur les routes rurales que l'on meurt le plus. Quand vous habitez une ville de 100 000 habitants, votre risque de mourir sur une route est près de 3 fois moins élevé qu'à la campagne. Tout ça est en fait assez logique, car un habitant d'une zone rurale roule plus sur des routes plus dangereuses. Le permis de conduire étant vital en zone rurale pour se déplacer, certains craignent de le perdre et de se retrouver dans

une situation impossible. « Je ne vois pas pourquoi on perdrait son permis à cause de cette mesure. Ce n'est pas une fatalité ! Il suffit juste de respecter les limitations de vitesse. 65 % des Français ont dit qu'ils respecteraient la règle, les autres devront faire le compte avec leurs points. En 2017, seulement 110 personnes ont perdu leur permis un point après un point. »

De son côté, Claude Halbecq, président de l'Association des maires de la Manche, s'est déclaré favorable au 80km/h : « On n'a reçu qu'une seule lettre de protestation d'un maire. » Du côté des statistiques, une évaluation sera faite dans 2 ans. Mais Emmanuel Barbé n'a

pas de doute sur l'efficacité de la mesure : « Une documentation scientifique considérable nous le dit. On l'a vu en France quand a fait baisser la vitesse grâce aux radars. Et l'expérimentation à 80 km/h menée sur trois tronçons en métropole a permis d'affirmer que les véhicules roulaient moins vite et que les conducteurs augmentaient leur distance de sécurité. » Le Premier ministre l'a dit et écrit : la mesure sera appliquée à compter du 1^{er} juillet. Et il n'est pas interdit d'anticiper des maintenant pour être dans le clois le jour venu... GIBBS PATRY

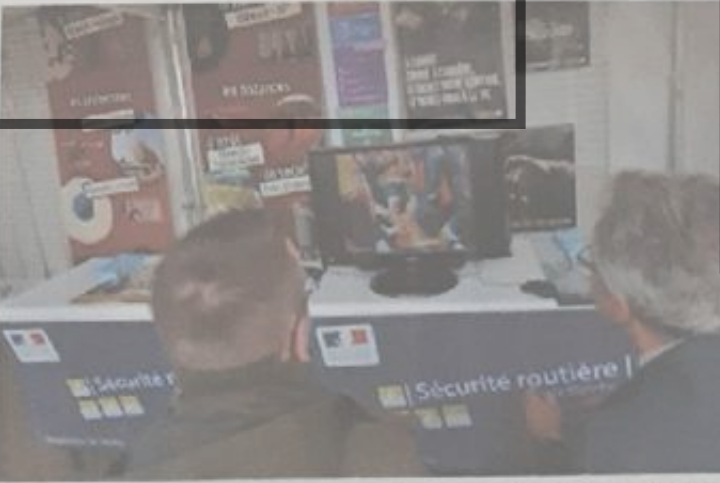
« Les routes où l'on meurt le plus »

Le délégué interministériel s'est aussi attaché à démontrer que la mesure n'était pas anti-rurale : « Entre 90 et 80, on perd en réalité assez peu de

Un quart d'heure de prévention au lieu de 45 € d'amende

À L'OCCASION de la venue d'Emmanuel Barbé, délégué interministériel à la sécurité routière, une opération de contrôle routier conjointe gendarmerie-police a eu lieu hier après-midi sur la RN 174, entre Guiberville et Saint-Lô. Dans le collimateur des forces de l'ordre : la vitesse, facteur aggravant d'accidentologie. Sur le site où les conducteurs en excès de vitesse étaient dirigés, la prévention routière avait installé un stand « alternative à la peine ». Il y était proposé, pour les infractions inférieures à 20 km/h au-dessus de la limite maximale autorisée, de donner un quart d'heure de son temps pour suivre une séance de prévention en

échange d'un abandon de sanction (soit une amende forfaitaire de 45 € et le retrait d'un point). « Aucun contrevenant n'a refusé ! » Treize personnes ont visionné « La route, dommage d'y mourir », une vidéo des pompiers de l'Essonne qui montre la réalité et la tragédie des accidents de la circulation. Les conducteurs étaient ensuite invités à passer sur un simulateur pour tester leur réactivité au volant dans diverses situations et les sensibiliser au respect des distances de sécurité. Hier, c'était l'indulgence donc pour les petites infractions. Mais la prochaine fois, la sanction tombera...



→ Les contrevenants étaient invités à regarder une vidéo choc sur un accident de la route dans l'Essonne.

une situation impossible. « Je ne vois pas pourquoi on perdrait son permis à cause de cette mesure. Ce n'est pas une fatalité ! Il suffit juste de respecter les limitations de vitesse. 65 % des Français ont dit qu'ils respecteraient la règle, les autres devront faire le compte avec leurs points. En 2017, seulement 110 personnes ont perdu leur permis un point après un point. »

Évaluation dans 2 ans

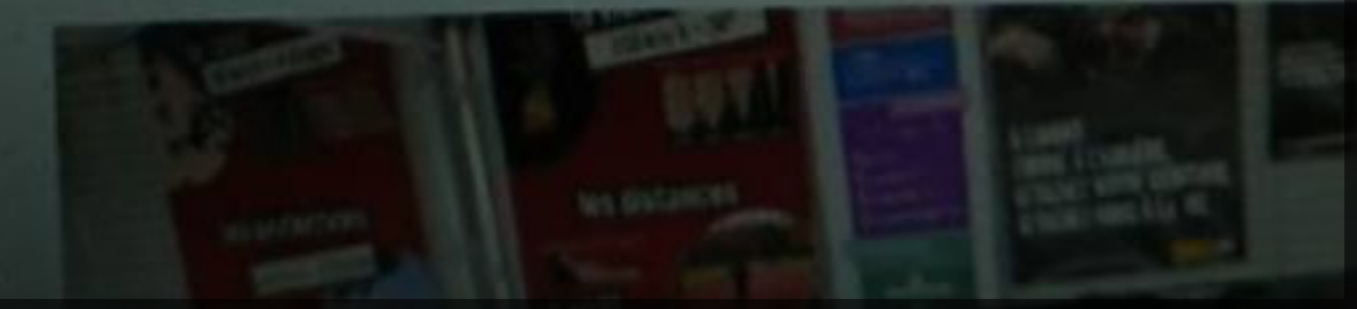
L'auditoire d'Emmanuel Barbé était visiblement acquis à la mesure. Seule Dominique Larssonneur-Morel, conseillère dé-

partementale en charge de la sécurité routière, l'a critiquée en parlant d'une « politique de ville ». Ce à quoi, le délégué interministériel a rétorqué : « On n'a pas entendu votre voix (NDLR : celle de la ruralité) quand on a baissé à 70 km/h la vitesse sur le périphérique parisien. »

De son côté, Claude Halbecq, président de l'Association des maires de la Manche, s'est déclaré favorable au 80km/h : « On n'a reçu qu'une seule lettre de protestation d'un maire. »

Du côté des statistiques, une évaluation sera faite dans 2 ans. Mais Emmanuel Barbé n'a

Prévention au lieu de 45 € d'amende



des accidents mortels dans l'Hexagone qui ont lieu sur les routes du réseau secondaire où la circulation est à double sens sans séparateur central.